

20 fév 2009 -10:35

Appartient à Conseil des ministres du 20 février 2009

Lutte contre la fraude financière

Transposition en droit belge de la directive européenne contre le blanchiment d'argent - Deuxième lecture

Transposition en droit belge de la directive européenne contre le blanchiment d'argent - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi (*) qui transpose en droit belge la troisième directive 2005/60/CE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

La directive aligne les standards de l'Union européenne sur les 40 nouvelles recommandations adoptées par le Groupe d'action financière (GAFI) en juin 2003 ainsi que sur les neuf recommandations spéciales du GAFI en matière de lutte contre le financement du terrorisme. La directive introduit une série d'adaptations qui doivent améliorer le mécanisme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La plupart des exigences a déjà été transposée en droit belge et le système belge est en grande partie conforme aux recommandations. La nouvelle directive définit toutefois des modalités très précises pour la transposition des obligations, de telle sorte qu'une nouvelle adaptation du système belge était nécessaire.

Vous trouverez plus d'informations sur le Groupe d'action financière et les recommandations sur le site du [GAFI](#). Plus d'informations sur la politique belge en la matière sur le site de la [Cellule de traitement des informations financières](#).

(*) modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le Code des sociétés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>